

COMMUNE DE CHAVANOZ
Isère

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2013
COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL - 16 10 13 C.R

Présents : R. DAVRIEUX, S.BLOND, J-M. CREUZET, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, M. SANTULLO, V. FALCONE, M-A. ANGEI, A. MINJAT, M-L. DEJOUX, M. GOY, M-F CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, T. MILLAT, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, J.P ROZAND.

Excusés :

Madame GOY Catherine donne pouvoir à madame BLOND,
Monsieur COSTA Pascal donne pouvoir à madame DEJOUX,
Madame DUPRE Valérie donne pouvoir à madame MINJAT,
Monsieur PEDRO Jean-Paul donne pouvoir à monsieur CREUZET,
Monsieur BEYNEL Nicolas donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX,
Madame BERTHET Lucie donne pouvoir à madame BON.

Absent : Monsieur Jean GULLON-NEYRIN.

Secrétaire de séance : madame Nathalie CHEVAL.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2013

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil du 25 juin 2013.

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE: INFORMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE REALISES PAR LA COMMUNE

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à informer le Conseil Général de l'Isère de l'ensemble des travaux de voirie situés sur le territoire de la commune dans le cadre de la fibre optique.

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE : ABANDON DE L' USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LA GESTION DES VOIRIES COMMUNALES

A l'unanimité, le conseil municipal, s'engage à abandonner avant la fin 2013 l'usage des produits phytosanitaires, hors produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

AMORTISSEMENTS COMMUNAUX

A l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- fixer la durée d'amortissement à 5 ans des biens inscrits à l'article 20422 "bâtiments et Installations",
- fixer la durée d'amortissement à 5 ans des subventions inscrites à l'article 1311 "états et établissements nationaux",
- de procéder aux écritures de régularisation suivantes :

Fonctionnement

Dépenses :	Article 6811	+ 600
	Article 023	- 200
Recettes :	Article 777	+ 400
		+ 400

Investissement

Dépenses :	Article 13911	+ 400
		+ 400
Recettes :	Article 021	- 200
	Article 28 042	+ 600
		+ 400

CESSION DU TERRAIN AU GIRATOIRE DES 5 CHEMINS

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention), le conseil municipal décide d'inclure une clause de substitution dans le compromis de vente afin de permettre à la société RG Promotion d'acter la vente sous la forme juridique souhaitée.

PLU : BILAN DE LA CONCERTATION, ARRET DU PLU, VALIDATION DE LA CARTE D'ALEAS

A la majorité des suffrages exprimés (1 abstention et 10 oppositions) le conseil municipal :

- tire le bilan de la concertation prévu par la délibération prescrivant la révision du POS,
- approuve la carte d'aléas,
- annexe au projet de PLU la carte d'aléas et le zonage d'assainissement ainsi que les documents qui s'y rattachent,
- arrête le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente.
- précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées.

SIVOM : RAPPORT ANNUEL DES DECHETS

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport annuel 2012 sur les déchets qui est consultable pendant un mois à la mairie.

ACQUISITION D' UNE PARCELLE DE TERRAIN EN BORDURE DE BOURBRE

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles d'une superficie de 12 500 m² environ à monsieur Jean DROGOZ au prix de 20 000 €. Le tènement fera l'objet d'une division parcellaire.

ADMISSION EN NON VALEUR 2013

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

- Budget Eau : 14.09 €
- Budget Communal : 82.80 €

et de les imputer la dépense des budgets concernés à l'article 654.

PERSONNEL COMMUNAL : REMUNERATION COMPLEMENTAIRE 2013

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire la rémunération complémentaire pour l'année 2013.

PERSONNEL COMMUNAL : REGIME INDEMNITAIRE (I.A.T)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier la liste des bénéficiaires pour l'attribution du régime indemnitaire.

MODIFICATION DE POSTE

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE

Informations : Utilisation par monsieur le Maire de sa délégation

Informations : Utilisation par monsieur le Maire de sa délégation

- Marché de travaux :
Réfection de la chaussée rue du Dauphiné.
Entreprise Jean Lefebvre
Montant : 70 784,50 € H.T. soit 84 658,26 € T.T.C.
- Marché de travaux :
Réalisation d'un habillage mural à la salle polyvalente
Entreprise de menuiserie Toffoletti
Montant : 34 812 € H.T soit 41 635,15 € T.T.C.

Monsieur Davrieux précise qu'il s'agit des mêmes matériels utilisés pour la salle de Villette d' Anthon.

- Marché public de service :
Maintenance de l'éclairage public et des feux tricolores
Entreprise Balthazard
Marché à bon de commande d'une durée d'un an renouvelable une fois.
- Marché de travaux :
Aménagement de la rue du onze novembre
Entreprise CTPG/Perrier TP
Montant : 86 586,38 € H.T. soit 103 557,31 € T.T.C.

Il s'agit de travaux d'enfouissement de réseaux, de créations de trottoir et d'un plateau surélevé à l'intersection des lotissements la Grange et Chantemerle.
Les travaux devraient débiter dans 15 jours.

Circulation routière sur la CD 55

Monsieur le maire informe l'assemblée des résultats des comptages routiers effectués sur le territoire de la commune.

12 000 véhicules par jour empruntent le CD 55 avec 8 % de poids lourds.

Une étude est en cours afin de proposer des aménagements de sécurité sachant que le Conseil Général de l'Isère a classé cet axe comme grande circulation.

Certains aménagements ne pourront être envisagés comme les chicanes ou les plateaux surélevés.

Des travaux ont été engagés avec le recul des feux tricolores, l'installation d'un panneau clignotant et la mise en place d'un radar pédagogique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35.